

**RÈGLES ET NORMES**

Certification HQE des bâtiments tertiaires : de l'environnement au développement durable

Par Isabelle Duffaure-Gallais - LE MONITEUR.FR - *Publié le 27/10/2016 à 16:31***Mots clés** : Apprentissages - Démarche environnementale - Gestion et opérations immobilières - Haute Qualité Environnementale - HQE - Lieux de travail**Certivéa lance sa nouvelle certification HQE Bâtiment Durable et propose de nouveaux services aux professionnels de l'immobilier : évaluation de bâtiments, benchmark, formation.**

© Certivéa - Certivéa propose depuis octobre 2016 une certification HQE Bâtiment Durable

Certivéa, l'organisme de certification HQE pour les bâtiments tertiaires, a lancé le 27 octobre sa nouvelle offre HQE Bâtiment Durable, qui s'appuie sur le cadre de référence du bâtiment durable établi par l'association HQE-France GBC. « Il ne s'agit plus d'évaluer la performance des bâtiments neufs, rénovés ou en exploitation du seul point de vue de la qualité environnementale », a annoncé Patrick Nossent, président de Certivéa. La qualité de vie, la performance économique et le management responsable sont les trois autres composantes de ce référentiel qui se décompose ainsi en 28 critères concrets. Le référentiel s'est donc bien étoffé depuis les 14 cibles des débuts de la certification !

S'ils ne souhaitent pas s'engager dans cette approche globale de la certification HQE, les maîtres d'ouvrage pourront aussi opter pour une certification thématique : énergie-carbone, énergie Bepos, accessibilité... Un label accessibilité est d'ores et déjà disponible.

Prestataire de services

Par ailleurs, la nouvelle stratégie de Certivéa est de devenir un prestataire de services. Ainsi, outre la certification par tierce partie pratiquée depuis l'origine, l'organisme propose désormais un service d'évaluation permettant aux acteurs de l'immobilier de faire un état des lieux des performances de leur patrimoine immobilier, sans forcément aller jusqu'à la certification.

Troisième service prochainement proposé aux acteurs du secteur : un observatoire des performances évaluées ou certifiées permettra de comparer les performances d'un bâtiment avec d'autres bâtiments équivalents. Ce « benchmark » ne sera disponible que lorsque le nombre de bâtiments évalués sera suffisant pour offrir assez de

données.

Enfin, Certivéa proposera des formations à ceux qui souhaitent mieux maîtriser le contenu technique de la nouvelle offre ainsi qu'un service de mise en relation avec les référents certification HQE, dont les compétences en évaluation sont reconnues par Certivéa.

L'ensemble des services sera disponible via une plate-forme en ligne baptisée Isia (Innovative, sustainable, interactive application).